



Direction générale de l'Organisation des Etablissements de Soins
CONSEIL NATIONAL DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Eurostation 1 E 361
Place Victor Horta, 40 bte 10
1060 Bruxelles

Votre lettre du 04/09/2008
Votre référence
Notre référence CNEH/C/12-2008
Annexe(s)
Date 23/10/2008

A l'attention de Madame Onkelinx,
Ministre des Affaires sociales et de la
Santé publique
Rue du Commerce, 78-80
1040 Bruxelles

Concerne : Demande d'avis du 4 septembre 2008 relative à la permanence médicale au sein de la fonction « SMUR »

Madame la Ministre,

Votre demande d'avis a été discutée lors de la séance plénière « Programmation et agrément » du 9 octobre 2008.

A l'unanimité, les membres ont approuvé la proposition visant à prolonger de cinq années la mesure transitoire en ce qui concerne l'exercice de la permanence médicale.

Cet avis a été ratifié lors du Bureau extraordinaire du 23 10 2008.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom du Président du CNEH,
M. Peter Degadt

Le Secrétaire,
C. Decoster